



Rattrapage d'heures

Par **Léa59**, le **23/02/2021 à 08:12**

Bonjour,rrnrJe travaille dans la fonction publique (Education Nationale). Nous rencontrons des difficultés suite à un rattrapage d'heures demandé à une de nos collègues.rrnrSon contrat de travail stipule qu'elle n'est pas étudiante. Elle travaille à 75 %. Le contrat a été signé en septembre 2020, c'est un CDD. Récemment, l'administration a recalculé ses heures et lui réclame 180 heures. Nous n'avons aucun détail sur le calcul de ces heures. Les personnes en charge d'établir les plannings se sont trompées, elles lui ont fait un planning équivalent à celui d'un assistant d'éducation étudiant. On lui demande maintenant de rattraper ces heures voir d'envoyer un mail à la direction pour négocier avec eux une formation payée par la salariée pour annuler ce rattrapage. L'erreur revient à nos responsables. Est-ce légal de demander cela ? Notre collègue pâtit d'une erreur commise par des responsables, comment la décharger de tout cela ?rrnrMerci d'avance pour votre retour.